

## **ASSOCIATION EMMAÛS EUROPE**

Siège Social : 47 avenue de la Résistance  
93100 MONTREUIL



### **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**SEGESTE**

Société de Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

## **ASSOCIATION EMMAÛS EUROPE**

Siège Social : 47 avenue de la Résistance  
93100 MONTREUIL

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**SEGESTE**

Société de Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Mesdames, Messieurs,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil Régional, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Emmaüs Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la l'Association Emmaüs Europe à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux Membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil Régional.

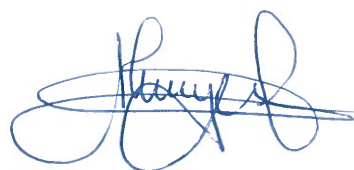
## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Germain-en-Laye,  
Le 8 février 2019  
Le Commissaire aux Comptes,  
**SEGESTE**



**Sylvie THIZON**

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	9 012	9 012		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	15 029	12 380	2 649	2 926
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	2 625		2 625	2 625
Prêts	86 162		86 162	50 749
Autres immobilisations financières	70 000		70 000	150 000
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>182 828</b>	<b>21 391</b>	<b>161 436</b>	<b>206 300</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	38 665		38 665	6 350
Autres créances	2 032		2 032	5 888
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	462 775		462 775	452 917
Charges constatées d'avance	1 533		1 533	4 699
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>505 005</b>		<b>505 005</b>	<b>469 854</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>687 832</b>	<b>21 391</b>	<b>666 441</b>	<b>676 155</b>

## Bilan

	Net eu 31/12/18	Net eu 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	257 969	257 042
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>979</b>	<b>928</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>258 948</b>	<b>257 968</b>
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	74 000	101 500
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>74 000</b>	<b>101 500</b>
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	287 807	248 915
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>287 807</b>	<b>248 915</b>
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 590	18 263
Dettes fiscales et sociales	34 097	49 288
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 000	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		220
<b>DETTES</b>	<b>45 687</b>	<b>67 772</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>666 441</b>	<b>676 155</b>



## Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Simple : Variation en valeur
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	207 172	202 466	4 707
Reprises et Transferts de charge	36 500		36 500
Collations	326 973	378 767	-51 794
Autres produits	33 000	40 000	-7 000
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>603 645</b>	<b>621 232</b>	<b>-17 587</b>
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats non stockés et charges externes	201 280	178 829	22 451
Impôts et taxes	870	180	690
Salaires et Traitements	158 055	148 114	9 941
Charges sociales	68 808	67 844	965
Amortissements et provisions	10 365	55 291	-44 927
Autres charges	125 012	141 774	-16 762
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>564 389</b>	<b>592 031</b>	<b>-27 642</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>39 257</b>	<b>29 201</b>	<b>10 055</b>
Opérations faites en commun			
Produits financiers	615	611	5
Charges financières			
<b>Résultat financier</b>	<b>615</b>	<b>611</b>	<b>5</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>39 872</b>	<b>29 812</b>	<b>10 060</b>
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
<b>Résultat exceptionnel</b>			
Impôts sur les bénéfices			
Report des ressources non utilisées	46 021	35 329	10 692
Engagements à réaliser	84 913	64 214	20 699
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>979</b>	<b>926</b>	<b>53</b>
<b>Contribution volontaires en nature</b>			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
<b>Total des produits</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Personnel bénévole			
<b>Total des charges</b>			

## Règles et méthodes comptables

### 1 - Détail du projet associatif et de son financement

Le projet associatif a été réalisé conformément aux dispositions des statuts et aux décisions du Conseil Régional d'Emmaüs Europe et de l'Assemblée Régionale d'Emmaüs Europe.

Les ressources de l'Association sont constituées par :

- Les cotisations et contributions versées par les membres
- Les fonds reçus des membres pour les actions de solidarité et les aides d'urgence
- Toutes autres donations versées par des tiers

### 2 - Evénements significatifs de l'exercice

Les événements significatifs sont mentionnés dans le rapport du trésorier.

### 3 - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations :

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les fonds reçus des groupes dans le cadre du plan de solidarité approuvé par le Conseil Régional d'Emmaüs Europe ou reçus avec une affectation précisée sont gérés en fonds dédiés. Le solde de ces fonds non encore utilisés figure au passif en fonds dédiés.

La présentation des comptes relatifs à la solidarité en termes de résultat recouvre :

- Les actions incluses dans le programme annuel de solidarité approuvé par le Conseil Régional d'Emmaüs Europe soutenues grâce aux fonds apportés par les groupes
- Les actions hors programme annuel de solidarité ponctuellement soutenues par des groupes à leur initiative
- Des apports de groupes explicitement destinés à la solidarité mais non précisément affecté à une action

Enfin, le cumul de ces trois volets avec le résultat des comptes du fonctionnement constitue le résultat d'ensemble.

## Règles et méthodes comptables

### 4 – Notes sur le bilan

#### A. Actif immobilisé

Emmaüs Europe a souscrit, depuis le 24 novembre 2007, 50 parts de la Banca Etica pour une valeur de 2 625 euros. Celles-ci servant à des prêts éthiques en lien avec Emmaüs International.

En 2011, Emmaüs Europe a bloqué pendant 2 ans 150 000 euros sur le Fonds Éthique Emmaüs. Cette somme est garantie par Emmaüs International.

En décembre 2013, le bureau d'Emmaüs Europe s'est accordé pour reconduire ce Fonds Éthique pour deux ans et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Comme pour 2016, ce Fonds Éthique a été renouvelé pour l'année 2017.

Conformément à la demande d' Emmaüs Europe, le 28 mars 2018, le montant de 80 000 euros a été remboursé par Emmaüs International.

#### B. Actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont constituées essentiellement de sommes à recevoir de la part de groupes :

- 4 419 euros pour le fonctionnement
- 34 246 euros destinés à la solidarité

#### C. Trésorerie

	2018	2017
Banca Etica	199 946	182 558
Crédit coopératif	179 287	187 918
Livret A	82 630	82 015
Caisse	912	425
TOTAL	462 775	452 916

#### D. Fonds associatifs

Les fonds associatifs comprennent les réserves constituées par les résultats antérieurs cumulés de 257 969 euros et l'excédent de l'année 2018 soit 979 euros.

#### E. Fonds dédiés

Les tableaux qui suivent retracent l'évolution des fonds reçus et engagés dans le cadre de la solidarité :

## Règles et méthodes comptables

## a. Dans le cadre du Programme annuel de solidarité

Intitulé	Budget		Avant 2018		Produits à recevoir au 31/12/2017	Solde disponible au 31/12/2017	2018		Solde disponible au 31/12/18	Produits à recevoir au 31/12/18	Fonds à engager au 31/12/18
	Montant total 2018	Fonds reçus	Dépenses	Fonds reçus			Dépenses				
2018/ Emmaüs Iasi Première étape de la création d'une ferme pédagogique sur le terrain agricole du Belvédère.	49 360	21 300	6 000	0	15 300	21 843	34 700	2 443	17 045	19 488	
2017/ Frères Europa Création d'un fonds de micro-crédit pour permettre l'accès au logement.	20 000	7 559	5 059	0	2 500	0	0	2 500	0	2 500	
<b>Sous-total Roumanie</b>	<b>69 360</b>	<b>28 859</b>	<b>11 059</b>	<b>0</b>	<b>17 800</b>	<b>21 843</b>	<b>34 700</b>	<b>4 943</b>	<b>17 045</b>	<b>21 988</b>	
2017/ Centre de soutien aux familles des personnes disparues Faire face ensemble contre la traite. Suite des travaux dans la maison.	27 128	31 792	27 128	0	4 664	0	4 664	0	0	0	
<b>sous-total Lituanie</b>	<b>27 128</b>	<b>31 792</b>	<b>27 128</b>	<b>0</b>	<b>4 664</b>	<b>0</b>	<b>4 664</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
2016/ Emmaüs La Halle St-Jean Prise en charge d'un appartement pour 12 mois dédié à une famille sans-papiers	4 063	4 350	4 063	0	287	0	287	0	0	0	
<b>sous-total France</b>	<b>4 063</b>	<b>4 350</b>	<b>4 063</b>	<b>0</b>	<b>287</b>	<b>0</b>	<b>287</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
2017/ Emmaüs Padova Première opération de restructuration de la communauté	25 000	27 000	25 000	0	2 000	0	2 000	0	0	0	
<b>sous-total Italie</b>	<b>25 000</b>	<b>27 000</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
2016/ Nova Generacija, Banja Luka	24 000	15 000	0	0	15 000	0	0	15 000	0	15 000	
<b>Sous-total Bosnie</b>	<b>24 000</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	
2018/ Oselya -Lviv Expansion des activités de tri et de stockage d'Oselya. Projet sur 2 ans	74 000	49 375	0	0	49 375	11 410	10 000	50 785	15 271	66 057	
2018/ Nasha Khata Soutien activités de la communauté	9 000	14 742	10 672	0	4 070	6 515	9 000	1 585	0	1 585	
2018/ Nasha Khata Activités agricoles	1 150	4 500	4 500	0	0	1 150	1 150	0	0	0	
2018/ Nasha Khata Achat d'un minibus	8 000	0	0	0	0	11 000	11 000	0	0	0	
<b>Sous-total Ukraine</b>	<b>92 150</b>	<b>68 617</b>	<b>15 172</b>	<b>0</b>	<b>53 445</b>	<b>30 075</b>	<b>31 150</b>	<b>52 370</b>	<b>15 271</b>	<b>67 642</b>	
<b>Total a</b>	<b>241 701</b>	<b>175 618</b>	<b>82 422</b>	<b>0</b>	<b>93 196</b>	<b>51 918</b>	<b>72 801</b>	<b>72 313</b>	<b>32 316</b>	<b>104 630</b>	

## Règles et méthodes comptables

## b. Hors Programme annuel de solidarité

Intitulé	Budget	Avant 2018		Produits à recevoir	Solde disponible	2018		Solde disponible	Produits à recevoir	Fonds à engager
	Montant total 2018	Fonds reçus	Dépenses	ou 31/12/2017	au 31/12/2017	Fonds reçus	Dépenses	au 31/12/18	au 31/12/18	Fonds déduits au 31/12/18
2018/ Solidarité non affectée	0	210 328	59 110	2 500	153 718	56 314	49 936	160 096	0	160 096
2017/ Transports Intra européens	0	4 000	3 000	1 000	2 000	0	0	2 000	0	2 000
2017/ Appui sol International 2017	0	0	0	0	0	4 995	0	4 995	0	4 995
2018/ Appui sol International 2018	0	0	0	0	0	3 070	0	3 070	1 930	5 000
2018/ Solidarité MPFSC	0	3 000	3 000	0	0	2 461	2 275	186	0	186
2018/ Solidarité Palerme	0	0	0	0	0	500	0	500	0	500
2018/ Hors programme Satu Mare	0	0	0	0	0	7 000	0	7 000	0	7 000
2018/ Hors programme Bucarest	0	0	0	0	0	3 000	0	3 000	0	3 000
2018/ Hors programme grands froid Ukraine	0	0	0	0	0	400	0	400	0	400
<b>Total b</b>	<b>0</b>	<b>217 328</b>	<b>65 110</b>	<b>3 500</b>	<b>155 718</b>	<b>77 739</b>	<b>52 211</b>	<b>181 246</b>	<b>1 930</b>	<b>189 176</b>
<b>TOTAL GENERAL a+ b</b>	<b>241 701</b>	<b>392 946</b>	<b>147 532</b>	<b>3 500</b>	<b>248 914</b>	<b>129 658</b>	<b>125 012</b>	<b>253 560</b>	<b>34 246</b>	<b>287 806</b>

## F. Dettes

Les dettes sont essentiellement constituées :

- Des salaires et charges sociales dues au 31 décembre 2018, pour un montant de 34 097 euros
- Des provisions d'honoraires pour 4 600 euros
- Des provisions de factures fournisseurs non parvenues pour 1 785 euros
- Des factures fournisseurs pour 2 728 euros
- Un remboursement de 1 000 euros à reverser à un Groupe dans le cadre de la convention de prêt.

Toutes les échéances des créances et dettes sont à moins d'un an.

## Analytique

	Réalisé 2018			realise	realise
	Du 01/01/2018	au 31/12/2018	Résultat	01/01/2017 31/12/2017	01/01/2016 31/12/2016
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat	Résultat
1 Secrétariat Salaires	227 732	0	-227 732	-272 793	-259 469
2 Honoraires comptable/audit	14 951	0	-14 951	0	0
3 Administration Secrétariat générale	41 630	615	-41 015	0	0
<b>Total administration</b>	<b>284 313</b>	<b>615</b>	<b>-283 698</b>	<b>0</b>	<b>-259 469</b>
4 Fonc AREE	0	0	0	-345	0
5 Fonc RENCONTRE	0	0	0	0	0
6 Fonc CREE	44 919	0	-44 919	-47 524	-30 140
7 Fonc BUREAU	11 236	0	-11 236	-7 886	-7 978
<b>Total Groupes de travail</b>	<b>56 155</b>	<b>0</b>	<b>-56 155</b>	<b>-55 755</b>	<b>-38 118</b>
8 Fonc Animation Emmaus Europe	13 729	0	-13 729	-2 398	-4 327
9 Fonc Budget suivi évaluation - EI	11 496	3 033	-8 464	-17 156	5 207
10 Budget Animation Régional - EI	19 783	33 000	13 217	27 276	30 418
11 Fonc Formation Emmaus Europe	4 664	0	-4 664	-3 014	-1 239
<b>Total animation et formation</b>	<b>49 673</b>	<b>36 033</b>	<b>-13 640</b>	<b>4 708</b>	<b>30 059</b>
12 Fonc Cotisations	0	326 973	326 973	378 767	316 967
<b>13 TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>390 141</b>	<b>363 621</b>	<b>-26 520</b>	<b>54 927</b>	<b>49 439</b>
<b>COLLECTIFS - GROUPES DE TRAVAIL</b>					
14 Fonc Collectif Bosnie	4 340	4 340	0	0	0
15 Fonc Collectif Pologne Ukraine	5 706	5 706	0	0	0
16 Fonc Collectif Roumanie	5 828	5 828	0	0	0
17 Fonc Collectif Migrations Trafic Etres Humains	6 483	6 483	0	0	0
18 Fonc Groupe Travail Développement Durable	7 641	7 641	0	0	0
19 Fonc Groupe Travail Interpellation Politique	10 238	10 238	0	0	0
<b>20 TOTAL COLLECTIFS - GROUPES DE TRAVAIL</b>	<b>40 236</b>	<b>40 236</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>21 TOTAL SOLIDARITÉ</b>	<b>209 924</b>	<b>209 924</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISION</b>					
22 Provision CREE	5 000	22 500	17 500	-15 000	-7 500
23 Provision RENCONTRE INTERNATIONAUX/ FORMATION	0	4 000	4 000	-4 000	-10 000
24 Provision AREE	0	0	0	-20 000	-20 000
25 Provision pour Inflation sur charges	4 000	10 000	6 000	-15 000	-10 000
<b>26 TOTAL PROVISION</b>	<b>9 000</b>	<b>36 500</b>	<b>27 500</b>	<b>-54 000</b>	<b>-47 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>649 302</b>	<b>650 281</b>	<b>979</b>	<b>927</b>	<b>1 939</b>
Contrôle compta			0	0	0

## **ASSOCIATION EMMAÛS EUROPE**

Siège Social : 47 avenue de la Résistance  
93100 MONTREUIL

---

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**SEGESTE**

Société de Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Saint-Germain-en-Laye,  
Le 8 février 2019  
Le Commissaire aux Comptes,  
SEGESTE



**Sylvie THIZON**